



Termes de référence

Evaluation Finale



Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire
(PAEMS)

Sénégal/Maroc/Guinée

Convention n° CZZ 21 16 01 X

Contexte :

Depuis sa création en 1981, le Partenariat (association française de solidarité internationale basée à Lille) développe des projets sur les thématiques de l'appui à la décentralisation et à la gouvernance locale, l'éducation, la santé, l'accès à l'eau et l'assainissement. L'association est présente au Sénégal, au Maroc et en Guinée, bénéficie d'une bonne implantation institutionnelle et technique, et de nombreux contacts noués depuis plusieurs années. Le Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire (PAEMS) faisant l'objet de la présente évaluation est en cours d'achèvement de sa deuxième phase. Le PAEMS a expérimenté différentes phases :

2007-2012 : Phase d'expérimentation de la méthodologie d'intervention au Sénégal :

Le PAEMS a premièrement fait l'objet d'une phase pilote avec le Programme d'Amélioration des Conditions de Scolarisation (PACS) au Sénégal dans les régions de Saint-Louis (à partir de 2007) et de Matam (à partir de 2009) jusqu'en 2012 grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Suite à ces interventions, un travail de capitalisation de la méthodologie a été effectué afin de répliquer le modèle et le diffuser à plus large échelle.

2012-2015 (Phase 1) : La mise en œuvre du PAEMS au Maroc et au Sénégal :

A partir de 2012, le Partenariat a pu compter sur un soutien financier triennal de l'Agence Française de Développement pour développer un programme multi-pays (Maroc et Sénégal) : le PAEMS. La méthodologie du Partenariat au niveau technique ayant été acquise lors de l'implantation du PACS au Sénégal, il a fallu dupliquer cette expertise et s'adapter au contexte marocain pour répondre efficacement aux besoins locaux en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement.

2015-2018 (Phase 2) : Consolidation du PAEMS et déploiement en Guinée :

Sur la base des expériences développées entre 2007 et 2015 au Sénégal et au Maroc, des résultats obtenus sur le terrain et de la synergie de différents partenaires, le Partenariat a mis en place une stratégie d'ouverture vers un nouveau pays d'intervention pour le PAEMS : la République de Guinée. L'existence de besoins importants et le soutien financier et opérationnel de certains partenaires comme le SICOVAL (communauté de Communes du Sud-est de Toulouse) ont amené le Partenariat à se diriger précisément vers la Région de Labé.

Aujourd'hui, la phase 2 du programme est entrée dans sa dernière année de mise en œuvre. Dans le cadre de la convention de financement entre l'AFD et le Partenariat, une évaluation externe des activités doit être menée afin de définir le niveau de réalisation, les résultats et les impacts du programme.

Rappel des objectifs globaux et spécifiques du programme :

Objectif global :

Contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable en matière d'éducation, par la mise en place d'un programme d'amélioration des conditions d'accès à l'éducation et des conditions d'apprentissage, en vue d'établir un modèle de référence des bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement, d'environnement et de scolarisation dans les établissements scolaires des régions de Saint-Louis et de Matam au Sénégal, des Provinces de Safi, Youssoufia et Sidi Bennour au Maroc et de la région de Labé en Guinée.

Objectifs spécifiques :

Objectif Spécifique 1 : Permettre l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques locales menées par le secteur éducatif.

Objectif Spécifique 2 : Améliorer les conditions d'accès à l'éducation dans 60 écoles d'intervention en proposant une solution intégrée, attentive aux questions du genre et de l'environnement scolaire au profit de 7200 élèves et de 300 enseignants.

Objectif Spécifique 3 : Mettre en place un programme d'accompagnement des bénéficiaires dans 60 établissements scolaires afin de promouvoir l'émergence de comportements responsables en matière d'hygiène, de gestion de l'eau, d'assainissement, d'environnement et de scolarisation auprès de 300 enseignants et de 7200 élèves les enfants et leurs parents.

Objectif spécifique 4 : Capitaliser la démarche, favoriser des échanges de pratiques pour une diffusion au niveau des autres régions et des autres pays de la sous-région.

Justifications

Au regard des obligations contractuelles liées à la convention, de la méthodologie d'intervention mise en œuvre et de l'importance du Programme au sein des activités globales de la structure, le Partenariat souhaite procéder à une évaluation externe du programme afin d'établir un bilan qualitatif et quantitatif des activités. Trois arguments motivent l'évaluation :

- *L'apport qualitatif d'une évaluation externe pour la poursuite des activités du Partenariat* : l'évaluation de la phase 1 du PAEMS a été la première évaluation externe commanditée par le Partenariat dans le cadre d'un cofinancement AFD, et a constitué un temps fort pour le programme et l'ONG de manière générale. L'évaluation de la phase 2 permettra d'analyser la capacité du Partenariat à respecter les engagements pris vis-à-vis des partenaires locaux et financiers. C'est également l'occasion d'évaluer son savoir-faire et son expertise dans la perspective de consolider son positionnement sur des programmes sectoriels d'envergure.
- *L'analyse extérieure de la méthodologie spécifique d'intervention du Partenariat, fondée sur la mobilisation et l'accompagnement des partenaires locaux* : le programme a permis de consolider la mise en place de cette approche (Sénégal/Maroc) et de la tester au sein d'une nouvelle zone d'intervention (Guinée).

L'évaluation permettra de juger la pertinence de cette méthodologie et sa capacité à être améliorée et dupliquée sur d'autres territoires.

- *L'importance du programme impliquant une part significative du volume des activités de coopération internationale de l'Association et des moyens engagés au sein des territoires d'intervention* : l'évaluation permettra de juger l'atteinte des objectifs du programme et la capacité de l'Association à poursuivre la mise en œuvre de programmes d'envergure importante.

L'évaluation doit donc permettre à l'Association de (Cf. F3E - boîte à outils « évaluation », 2017) :

- **Valoriser** les actions menées dans le cadre du PAEMS.
- **Rendre compte** et communiquer sur les acquis de la 2^{ème} phase.
- **Apprendre** et prendre en compte un avis externe pour améliorer ses pratiques futures.
- **Décider**, développer une stratégie de retrait de l'association et agir pour la mettre en œuvre dans le cadre d'une troisième et dernière phase du Programme.

Objectifs de l'évaluation externe

Les objectifs globaux de l'évaluation externe finale se situent à 4 niveaux :

1. Analyser les méthodes employées, *évaluer la démarche, les pratiques et la logique d'intervention du Programme et questionner la cohérence globale du programme* au regard des politiques globales de développement dans les pays concernés ;
2. Réaliser un *bilan qualitatif et quantitatif des activités menées* (rapport de synthèse) durant la période concernée par l'évaluation permettant de mesurer le niveau de réalisation, la pertinence et l'efficacité des actions au regard des financements apportés ;
3. En tenant compte des évolutions, vérifier l'adéquation entre les objectifs initiaux du programme, les besoins préalablement identifiés et le *niveau d'atteinte des résultats et impacts* effectivement obtenus ;
4. Au regard des 3 objectifs précédents, aboutir à la formulation de recommandations claires sur les *réflexions et les stratégies futures* à adopter par l'organisation afin d'optimiser les activités et le fonctionnement du Programme, dans la perspective de l'élaboration d'une dernière phase d'intervention sur trois ans incluant une stratégie de retrait de l'Association.

Questions évaluatives :

1. Perception du cadre d'intervention :

- Analyse de l'évolution du positionnement du Partenariat, en tant qu'interlocuteur pertinent au regard des politiques sectorielles (Education / Hydraulique / Assainissement) en vigueur au Sénégal, en Guinée et au Maroc.
- Evolution de la méthodologie d'intervention et pertinence vis-à-vis des objectifs du programme.
- Evaluation de l'implantation du programme dans un nouveau pays d'intervention.

- Analyse du rôle tenu par le Partenariat en France, en Région Hauts-de-France et dans les zones d'intervention du programme en tant qu'organisme référent en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire et de pratiques de sensibilisation à l'hygiène et à l'environnement :
 - Quelle est la plus-value apportée par le Partenariat concernant ces thématiques ?
 - Quelle reconnaissance par les différents acteurs engagés dans ce secteur ?

2. Bilan qualitatif et quantitatif des actions du PAEMS :

- Au regard des objectifs annoncés au départ, bilan des activités du programme concernant :
 - Le degré de réalisation ;
 - L'appropriation par les bénéficiaires ;
 - La pérennité des actions menées.
- Analyse des innovations à valoriser pour améliorer les solutions techniques du développement de l'accès à l'eau et à l'assainissement, en termes de :
 - Pratiques de concertation, de coordination, de mobilisation des ressources humaines techniques et financières au niveau local ;
 - Communication ;
 - Capitalisation, partage de connaissances et d'expertise.
- Pertinence et cohérence des activités au regard de :
 - Financements mobilisés ;
 - Méthodologie d'intervention utilisée ;
 - Organisation et de fonctionnement interne mis en avant ;
 - Evolutions choisies.

3. Résultats et impact de l'action :

- Analyse et pertinence a posteriori du cadre logique : évaluation et pertinence des indicateurs de résultats et d'impact.
- Participation du programme à :
 - La réussite scolaire ;
 - La scolarisation et le maintien des enfants à l'école ;
 - L'amélioration des conditions de santé ;
 - L'amélioration des connaissances en matière d'hygiène et d'environnement.
- Visibilité des résultats et des impacts :
 - Regard porté par les bénéficiaires sur le programme.
 - Changements de comportement induits par le programme.

4. Perspectives et développements à venir :

- Recommandations à l'association le Partenariat dans la perspective d'une phase 3 impliquant une stratégie de retrait de l'Association.
- Réflexion et stratégie de l'Association sur les nouveaux enjeux identifiés.
- Avis sur le processus de capitalisation mené conjointement par l'Association et ses partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du programme.
- Analyse de nouvelles pistes pour assurer la pérennité des actions du Partenariat en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et perspectives dans de nouveaux secteurs d'intervention (Santé, zones urbaines / périurbaine / rurale...).

- Analyse de l'articulation du Programme avec les autres activités du Partenariat en matière de promotion des énergies renouvelables et de protection de l'environnement.
- Analyse de la coordination entre les programmes du Partenariat et les programmes menés par d'autres organismes (Etats, Collectivités, ONG...).
- Recherche de nouvelles pistes de financement innovantes vers lesquelles le Partenariat peut se tourner.

Résultats :

Les résultats attendus pour la structure sont les suivants :

- Production d'un rapport d'évaluation du Programme sur la période de référence ainsi qu'une synthèse reprenant les évolutions et les résultats du programme au regard des objectifs énoncés lors de son élaboration.
- Production de recommandations permettant d'enrichir la réflexion sur l'évolution stratégique du programme sur les années à venir.
- Organisation d'une restitution publique de l'évaluation du programme, en présence des partenaires institutionnels, financiers et techniques.

Cadrage méthodologique

Les méthodologies des principales agences de soutien aux ONG et aux actions de coopération internationale retiennent les critères d'évaluation développés par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE (2011).

Critères CAD :

Pertinence :

Interroge le bien-fondé des objectifs du projet, indépendamment de la mise en œuvre de celui-ci ou des effets produits, ainsi que leur adéquation avec les priorités et objectifs généraux de l'aide publique française au développement et/ou de ses partenaires :

- Les activités réalisées et les résultats obtenus rentrent-ils en concordance avec les objectifs globaux et spécifiques fixés en début de programme ?
- Les objectifs du programme rentrent-ils en adéquation avec les lignes directrices de l'AFD et des instances internationales ?

Efficacité :

Porte sur l'atteinte et le degré de réalisation des objectifs, et plus généralement sur les modifications que le projet aura apportées au(x) secteur(s) sur lequel(s) il intervient :

- Quel est le degré de réalisation des projets ?
- Le projet a-t-il eu les effets escomptés et/ou des effets négatifs ?
- Quelles causes peuvent-elles être mises en avant pour la (non)-réalisation des objectifs ?
- Ce projet est-il la meilleure solution pour obtenir les effets recherchés ?

Efficienc :

Interroge la relation entre les moyens à disposition et les résultats obtenus :

- Les ressources ont-elles été bien mobilisées ?
- Les activités ont-elles été menées en temps voulu et au moindre coût (possibilités alternatives)?
- Les résultats acquis ont-ils été à la mesure des sommes dépensées ?

Impact :

Juge les retombées (positives-négatives, directes-indirectes, (non)-intentionnelles) découlant des activités menées dans le cadre du programme à plus ou moins long terme en partant des résultats obtenus :

- Quels sont les effets du programmes dans un environnement plus vaste (administratif, institutionnel, juridique, économique, social, environnemental...) ?
- Comment s'expliquent-ils ?
- Quelles modifications les activités ont-elles sur les bénéficiaires ?
- Les conséquences globales sont-elles bénéfiques/négatives ?

Viabilité/Pérennité :

Apprécie la possibilité de pérenniser suite au retrait du Partenariat les activités développées dans le cadre du PAEMS :

- Les mécanismes mis en place sont-ils viables, reproductibles et répliquables ?
- Quels facteurs permettent d'expliquer la viabilité du programme ?
- Dans quelle mesure le programme peut-il perdurer sans l'apport financier des bailleurs de fonds ?

Aspects transversaux (critères AFD) :

En complément des critères d'évaluation de projets élaborés par le CAD, d'autres outils méthodologiques font référence aux lignes directrices de l'AFD et abordent des aspects transversaux propres aux projets. La prise en compte de ces diverses thématiques peuvent être appliquées à l'évaluation du PAEMS :

- Thématique « genre » dans le projet (voir en annexe - Fiche-outil 2).
- Thématique « environnement » dans le projet (voir en annexe - Fiche-outil 3)
- Thématique « jeunesse » dans le projet (voir en annexe - Fiche-outil 4)
- Critères transversaux sur les effets en termes de : renforcement de capacités, de gouvernance, d'empowerment, de qualité de partenariats, de relais au niveau des politiques publiques.

Méthodologie :

Etude documentaire :

Les documents :

- Dossier de demande de financement
- Convention de financement
- Rapports d'exécution techniques et financiers transmis aux Partenaires et notamment l'AFD
- Indicateurs de suivi- évaluation et d'impacts
- Rapports de mission
- Comptes-rendus de réunion
- Documents méthodologiques et contractuels
- Outils de sensibilisation

Entretiens partenaires/personnes ressources.

Les Partenaires seront définis par l'Association, en lien avec le Comité de Pilotage et les évaluateurs.

Ils concernent principalement :

- Partenaires financiers ;
- Partenaires institutionnels ;
- Partenaires techniques et opérationnels (services techniques, ONG, entreprises...) ;
- Equipe du Partenariat (salariés, personnes ressources, volontaires, stagiaires...).

Dans ce cadre, des missions de terrain au Sénégal, au Maroc et en Guinée auprès des équipes locales de l'Association sont prévues.

Entretien/ recueil d'information du public cible.

Ces entretiens pourront être réalisés lors des missions de terrain prévues au Sénégal, en Guinée et au Maroc. Le public cible inclut : comités de gestion des écoles, associations de parents d'élèves, professeurs et directeurs. Des entretiens pourront également être menés avec les autorités publiques impliquées dans le projet en fonction du pays : inspecteurs régionaux de l'éducation, services des eaux, forêts, infrastructures scolaires...

Les moyens :

La période de référence correspond à la période de mise en œuvre du programme triennal 2015 - 2018 dans le cadre du cofinancement de l'Agence Française de Développement.

Le programme a débuté le 1^{er} août 2015 et devrait se clore le 31 décembre 2018.

Lieu d'intervention :

France :

Lille, Siège de l'Association le Partenariat

Sénégal :

Sénégal : Saint-Louis - Association le Partenariat

Zone d'intervention du programme : régions de Saint-Louis et de Matam

Maroc :

Maroc : Safi - Association Solidarité-Partenariat France Maroc

Zone d'intervention du programme : régions de Marrakech-Safi et de Casablanca-Settat, Provinces de Safi, Youssoufia et Sidi Bennour

Guinée :

Guinée : Labé - Association le Partenariat

Zone d'intervention : Région de Labé

Coûts indicatifs :

Le Budget de l'évaluation proposé par les consultants externes (plafond maximum de 30 000 €) devra inclure :

- Les journées d'expertise pour la réalisation de l'évaluation.
- Les frais occasionnés par les déplacements (transports, restauration, hébergement,...).
- Les frais annexes nécessaires à la réalisation de l'évaluation et de la restitution finale à Lille (téléphone, reprographie,...).

Profil de l'évaluateur :

- Expérience significative dans l'évaluation de programmes sectoriels de coopération au développement liés à l'accès à l'eau à, l'assainissement et à l'amélioration des conditions de scolarisation, notamment en Afrique de l'Ouest et au Maghreb.
- L'intégration de consultants locaux Guinéen, Sénégalais et Marocain est possible.
- Bonne connaissance du cadre d'intervention des ONG Françaises

Dispositifs de l'évaluation

Comité de pilotage :

Un comité de pilotage composé des personnes référentes et ressources au sein du Partenariat, en lien avec le Programme sera constitué dans le cadre de la réalisation de l'évaluation. Ce comité de pilotage validera les TDR et donnera son avis sur le choix du consultant.

Comités Locaux de suivi :

Un comité local de suivi de l'évaluation sera établi dans chaque région d'intervention. La mobilisation des participants à ces comités locaux sera effectuée par le Partenariat sur la base du calendrier qui sera validé avec l'évaluateur. Ces comités seront mobilisés lors des missions de terrain effectuées par l'évaluateur. Au terme des missions de terrain, un temps d'échange sera proposé à chaque comité.

Date et délai estimatif de l'évaluation :

Année 2018	
Dates / périodes	Etapas
Avril 2018	Ecriture des Termes de référence (TDR) de l'évaluation
Mai 2018	Intégration des compléments / validation des TDR / Transmission de la Demande d'Avis de Non Objection de l'AFD sur les TDR
Juillet 2018	Publication de l'appel à manifestation d'intérêt
25 juillet 2018	Date limite des retours pour l'appel à manifestation d'intérêt
Fin juillet 2018	Réunion du Comité de pilotage - Choix du consultant pour l'évaluation
Semaine du 10 septembre 2018	Réunion du Comité de pilotage + consultant et cadrage de l'évaluation (note méthodologique)
Septembre 2018	Réalisation de l'évaluation - Siège à Lille (1 semaine)
Octobre 2018	Réalisation de l'évaluation - Mission de terrain dans les trois pays (2 semaines)
Fin octobre 2018	Production d'un rapport provisoire
15 novembre 2018	Restitution de l'évaluation
Fin novembre 2018	Validation du rapport définitif